



# CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU VAL D'OISE

PROGRAMME SILENCE ON LIT!

CONVENTION

18 JUIN 2019

## **Objet de la convention :**

Convaincus des effets bénéfiques du silence de manière générale, et de la lecture, tant au niveau scolaire qu'au niveau sociétal, conscients des problèmes persistants tout au long du cursus scolaire quant à la maîtrise de la langue et de l'expression tant écrite qu'orale, des problèmes de concentration, et des efforts nécessaires d'intégration des jeunes dans la société notamment par la culture convaincus que la lecture de livres, qui contribue à la construction de la personnalité et à l'épanouissement personnel, doit être remise au cœur des habitudes de tous, adultes autant qu'enfants et adolescents, intéressés par la contribution que peut apporter l'association SILENCE, ON LIT ! © par le concept qu'elle a développé (SOL ! © ) et qu'elle se propose de mettre en œuvre dans tous types de collectivités et notamment dans les établissements scolaires, le département du Val d'Oise souhaite mettre en oeuvre le concept SOL! avec l'association SILENCE, ON LIT ! dans au moins 20 établissements pour l'année scolaire 2018 / 2019.

Les objectifs poursuivis visent à promouvoir la lecture pour favoriser :

- Les bienfaits du silence à travers l'écoute des autres, de son environnement et de soi-même.
- Le développement de l'empathie.
- Les apprentissages de la langue, l'orthographe, la syntaxe et la grammaire. • L'expression, la pensée et la compréhension du monde.
- La mémoire et la concentration.
- L'approfondissement des savoirs et l'enrichissement de la culture.
- Le vivre ensemble et la liberté de penser et d'agir.
- L'amélioration du climat scolaire
- La lutte contre le décrochage scolaire
- L'intégration des minorités culturelles
- L'établissement de la mixité sociale à l'école

### **DESCRIPTION de l'action**

L'association SOL ! a développé le concept SOL !. Pour aider les établissements qui veulent mettre en place cette pratique, elle développe une pédagogie, un kit de mise en œuvre, une signalétique, ainsi que des services assurant la pérennité de celle-ci. L'association développe un site qui permet de trouver des informations sur l'association et son action, sur la lecture, ainsi que des retours d'expérience.

Sur cette base, l'association propose l'action suivante :

#### **1: LA FORMATION DES AMBASSADEURS DE SOL!**

Il s'agit de former une ou plusieurs personnes (dénommées « ambassadeurs ») avec l'accord de l'association SOL!. Leur rôle sera de présenter le projet SOL!, de l'expliquer et d'aider à sa

mise en œuvre dans les établissements qui le souhaiteront selon une méthodologie développée par l'association. Ces ambassadeurs s'engageront à respecter les droits de l'association et la confidentialité des informations et documents fournis par l'association, et à communiquer à l'association les retours de leurs actions pour SOL!

L'association élabore un document cadre qui pourra servir de guide.

L'association se rendra dans le département du Val d'Oise pour la formation de ces ambassadeurs : une séance d'une matinée pour expliquer ce qu'est l'association, le concept SOL!, sa mise en œuvre et son suivi, afin de rendre l'action de l'association pérenne.

L'objectif en année 1 est de recruter et former deux ambassadeurs et deux ambassadeurs suppléants pour accompagner les établissements.

## **2: LES PRISES DE CONTACT AVEC L'ASSOCIATION**

Ces contacts sont pris par les porteurs du projet au sein de l'établissement ; ils peuvent être les chefs d'établissement, mais préférablement des professeurs ou toute autre personne ayant envie de porter le projet dans l'établissement. Le but est de faire comprendre le concept de SOL!, de faire comprendre la nécessité de prendre le temps de communiquer avec tout le monde (élèves, parents d'élèves, corps enseignants, administratifs scolaires, personnel employé) pour les sensibiliser sur la pratique SOL!

## **3: LES VISITES COLLEGE PAR COLLEGE– 20 VISITES au minimum**

Les ambassadeurs, accompagnés ou non d'un(e) chargé(e) de mission de l'association, se rendent dans les collèges à la demande du porteur du projet, au tout début pour faire une première présentation à l'ensemble de l'établissement, puis éventuellement à nouveau en cours de route afin de répondre aux questions et réticences, et/ou de s'assurer que la pratique est bien comprise et la préparation correctement faite.

Les ambassadeurs font un suivi avec le porteur du projet et assurent le retour des informations vers l'association.

## **4: L'ENVOI DES KITS DE MISE EN PLACE**

L'association laisse le kit de mise en place au porteur du projet.

## **5: L'ACCOMPAGNEMENT**

En fonction des besoins des uns et des autres, l'association crée des contacts avec les bibliothèques, ou peut proposer des contacts avec des associations partenaires susceptibles de procurer des livres s'il y avait un déficit de livres à combler.

S'assurer que les outils d'évaluation proposés par l'association sont bien pris en compte.

L'association proposera des actions dont le but est d'assurer la pérennité de la pratique.

(rencontres avec des auteurs, lectures par des comédiens, Prix SOL!, tables rondes etc... )

Faire le lien entre les collèges et les établissements en amont et en aval (écoles et lycées) pour que les jeunes puissent vivre avec la pratique SOL ! tout au long de leur scolarité.

## **6: FONCTIONNEMENT DU RESEAU SOL! LES ANNEES SUIVANTES**

Par la suite, SOL! étant en place, il s'agit de l'accompagnement qui assure la pérennité de l'action.

- les services SOL! (conseils de lecture, réflexions table ronde sur la lecture, Prix SOL!...)
- 1 réunion-bilan annuelle de tous les acteurs SOL ! avec 1 représentant Sol ! , les ambassadeurs, les équipes porteuses du projet.
- 1 réunion institutionnelle avec le Département.